



Références : SG/LD/SL-2024312
N° domaine : 3.3

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE
REGULARISATION**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention pour la mise à disposition d'installations sportives avec « Le Comité Social et Economique de SAFRAN Eragny », représenté par monsieur Vincent GUITTET, Z.A des Bellevues 21 avenue du Gros Chêne 95610 Eragny sur Oise :

Gymnase de la Butte : salle de Danse, les lundis et jeudis, salle Omnisports, les mercredis et vendredis, salle de Boxe, les mardis, salle de Dojo, les jeudis et Terrain synthétique, les lundis et mardis,

Gymnase de la Cavée : salle C, les mercredis et vendredis,
du 1^{er} septembre 2024 au 1^{er} juillet 2025, pour un montant de 7 908€ net, selon les conditions fixées dans la convention,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER la convention susvisée avec « Le Comité Social et Economique de SAFRAN Eragny », Z.A des Bellevues 21 avenue du Gros Chêne 95610 Eragny sur Oise.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes sont et seront prévues au budget des exercices concernés.

ARTICLE 2 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 25 octobre 2024

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20241025-2024312-AU
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024